

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 588

13 août 1998

SOMMAIRE

Abscisse S.A., Luxembourg	page 28209	Maison Bolmer, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28192
Andrea Doria S.A., Luxembourg	28213	Map International S.A., Luxembourg	28192
Brandenschutz Bernardy, S.à r.l., Remich	28215	MCI Machine & Chemical Industries - Econ S.A., Luxembourg	28192
Covest Holding S.A., Luxembourg	28178	Medika Holding S.A., Luxembourg	28192
Crematec Maintenance & Distribution, S.à r.l., Luxembourg	28178	Merlux S.A., Luxembourg	28193
C.R.I. S.A., Luxembourg	28178	Mersin S.A., Luxembourg	28194
Data Circuit, S.à r.l., Luxembourg	28178	Messageries du Livre, S.à r.l., Luxembourg	28193
Dodomar Immo S.A., Luxembourg	28179	Mesure de Chaleur S.A., Luxembourg	28194
EPS Economical Power Systems S.A., Luxembourg	28179	Metalco S.A., Luxembourg	28194
Estambra S.A., Luxembourg	28179	MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	28194
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg	28179	M.T.T. S.A., Luxembourg	28195
European Consulting Services S.A., Luxembourg	28179	Multi-Motos Cars Ateliers S.A., Strassen	28195
Euroinvest S.A., Luxembourg	28179	New Investment S.A., Luxembourg	28194
Euro Prod Holding S.A., Luxembourg	28180	O.L.P., Office Laser Print, S.à r.l., Dudelange	28195, 28196
Euroshoes S.A., Bertrange	28180	Orona Participations S.A., Luxembourg	28191
Evero S.A., Luxembourg	28181	Osprey International S.A.	28197
Fauche S.A., Luxembourg	28180	Paghera S.A. Holding, Luxembourg	28196
Fiat Finance and Trade Ltd. S.A., Luxembourg	28181	Palmyre Investment S.A., Luxembourg	28197
Fides Inter-Consult S.A., Luxembourg	28181	Parteuropa S.A., Luxembourg	28197
Finantel S.A., Luxembourg	28182	Participations Financières Européennes S.A., Luxembourg	28197
Findel Investments S.A., Luxembourg	28182	Pentrak Holding S.A., Luxembourg	28198
Finropa S.A., Luxembourg	28183	P.O.P.Y. Holding S.A., Luxembourg	28198
Finvest S.A., Luxembourg	28183	Portinfer S.A., Luxembourg	28198
Flintstone S.A., Luxembourg	28183	Prayon International S.A., Luxembourg	28198, 28199
Fondation Luxembourgeoise pour la Défense des Consommateurs, Howald	28208	Promotelia S.A., Luxembourg	28199
Foralim S.A., Luxembourg	28216	PROVELUX, Produits Vétérinaires Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg	28199
Foxmet S.A., Niederdonven	28181, 28183	Quanlux S.A., Luxembourg	28200
Frankfurter Sparkasse, Luxembourg	28183	Randeor Holding S.A., Luxembourg	28200
Frin S.A.	28182	Reagra S.A., Luxembourg	28200
Galerie des Monnaies et Antiquités, S.à r.l., Luxembg	28220	Recem S.A., Luxembourg	28200
Garage Carlo Apel, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28184	Reine Invest, Luxembourg	28201
Geminvest S.A., Luxembourg	28183, 28184	Restaurant Kami, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28201
Gestion et Conseil S.A., Luxembourg	28184	Restaurant Over-Seas, S.à r.l., Luxembourg	28201
Ghyzee S.A., Luxembourg	28184	Rolub S.A., Luxembourg	28201
GLB International S.A., Luxembourg	28185	Ron S.A., Luxembourg	28202
Groupe Assurgarantie Holding S.A., Luxembourg	28185	Royale UAP Iard S.A., Luxembourg	28202
Haus- und Grundinvest S.A., Luxembourg	28185	Royale UAP S.A., Luxembourg	28202
ID. Con S.A., Dudelange	28221	Royale UAP Vie S.A., Luxembourg	28203
IKB International S.A., Luxembourg-Kirchberg	28185	Royal Real Estate S.A., Luxembourg	28202
Ilan Holding S.A., Luxembourg	28186	Saekacoatings S.A., Luxembourg	28203
Immobaux S.A., Luxembourg	28186	Safimmo S.A., Luxembourg	28203
Immolys S.A., Luxembourg	28187	San Luis S.A., Luxembourg	28203
Immo Pacor S.A., Luxembourg	28187	San Remo, S.à r.l.	28204
Immoven S.A., Luxembourg	28187	Serocytolux S.A., Luxembourg	28204
Indosuez Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	28184	Shell Film & Chemical S.A., Luxembourg	28204
Infininvest S.A., Luxembourg	28187	Shipping Agency Luxembourg S.A., Luxembourg	28205
Initans Holding S.A., Luxembourg	28188	Sibir S.A., Luxembourg	28205
Interbio Medical Service S.A., Luxembourg	28188	Sintex Holding S.A., Luxembourg	28205
Intermedia S.A., Luxembourg	28185, 28186	Smart-Card Investment S.A., Luxembourg	28206
Inter Multi Investment Conseil S.A., Luxembourg	28189	Société Civile Immobilière Denco, Luxembourg	28223
Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg	28188	Société Civile Immobilière Socide - Esch-sur-Alzette, Esch-sur-Alzette	28206
International Tobacco Investments S.A., Luxembourg	28189	Soginvest Luxembourg S.A., Luxembourg	28205
International Wave Holding, Luxembourg	28190	Soprassur S.A., Luxembourg	28204
Intraco Holding S.A.	28187	Sunfish Holding S.A., Luxembourg	28207
Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Luxembourg	28190	Supergems Holding S.A., Luxembourg	28219
J.M.D.S. S.A., Luxembourg	28190	Taino S.A., Luxembourg	28224
Jumaco S.A., Luxembourg	28191	Technopart S.A., Luxembourg	28224
Kinohold S.A., Luxembourg	28190	Tema, S.à r.l., Fentange	28224
Lauriane Investissements Internationaux S.A., Luxembourg	28189	Thetis Holding S.A., Luxembourg	28224
Lucy S.A., Luxembourg	28191		

COVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.609.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature
Un administrateur

(23564/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

COVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.609.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue
extraordinairement en date du 29 mai 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 mai 1998 que:

1- A l'unanimité l'assemblée décide de réélire les administrateurs et le Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2001.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23565/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

CREMATEC MAINTENANCE & DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 52.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature
Le Gérant

(23567/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

C.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 60.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 1998

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

Pour copie conforme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23568/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

DATA CIRCUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.
R. C. Luxembourg B 58.384.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour DATA CIRCUIT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(23570/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

DODOMAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.857.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23571/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 48.879.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23572/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ESTAMBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.092.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23573/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.434

—
Le bilan au 31 décembre 1997 enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(23574/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

EUROPEAN CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.559.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23575/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.172.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23576/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

EVERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.391.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 janvier 1998

Les démissions de Messieurs Xavier Leydier et Peter Dekelver sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée, sans restrictions, jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23580/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FIAT FINANCE AND TRADE LTD,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.500.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale et par le conseil d'administration

1. La démission de Monsieur Giulio Merlani comme membre du conseil d'administration est acceptée. Monsieur Giulio Merlani n'est pas remplacé comme membre du conseil d'administration dont le nombre est ainsi réduit de sept à six.

2. Monsieur Mauro Pasquero est nommé président du conseil d'administration.

3. Gestion journalière

La gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière est confiée à un comité de gestion composé de Messieurs Mauro Pasquero, Marco Casalino et Luigi Gubitosi. Monsieur Mauro Pasquero est nommé président de ce comité de gestion.

La société est valablement engagée envers des tiers dans le cadre de la gestion journalière soit par la seule signature du président du comité de gestion Monsieur Mauro Pasquero, soit par la signature conjointe de Messieurs Marco Casalino et Luigi Gubitosi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23582/267/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FIDES INTER-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 52.925.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23583/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FOXMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 4B, rue Puert.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mai 1998

Le Conseil dûment autorisé par l'Assemblée Générale de ce jour délègue la gestion journalière à Cedric Sheridan qui pourra engager la société sous la seule signature.

Cette délégation est valable durant toute la durée de son mandat.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23590/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FOXMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 4B, rue Puert.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mai 1998 à 11.30 heures

Sont présents:

- Cedric Sheridan, administrateur
- Dorothee Dewaet, administrateur
- Paul Vander Elst, administrateur

Ordre du jour:

- Nomination du Président du Conseil d'Administration
- Fixation du siège social de la société
- Conclusion d'une convention avec SAFILUX
- Ouverture d'un compte auprès de la B.I.L.
- Délégation de la gestion journalière

Résolutions:

1. Le Conseil nomme Cedric Sheridan, Président du Conseil d'administration.
 2. Le Conseil décide de fixer le siège social de la société au 4B, rue Puert L-5433 Niederdonven Luxembourg.
 3. Le Conseil décide, à cette fin, de conclure avec SAFILUX, une convention dont les termes et conditions sont approuvés.
 4. Le Conseil décide d'ouvrir un compte auprès de B.I.L. et donne procuration à M. Cedric Sheridan pour effectuer toutes opérations sur ledit compte sous sa seule signature.
 5. Le Conseil dûment autorisé par l'Assemblée Générale de ce jour délègue la gestion journalière à Cedric Sheridan qui pourra engager la société sous sa seule signature. Cette délégation est valable durant toute la durée de son mandat. Ces résolutions sont prises à l'unanimité.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23591/560/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FINANTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.316.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANTEL S.A.
Signature
Administrateur

(23584/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.888.

Le bilan au 31 décembre 1996 enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 1998.

Pour FINDEL INVESTMENTS S.A.
Signature

(23585/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FRIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.064.

Les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 508, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23593/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FINROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.157.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
FINROPA S.A.
Signature
Administrateur

(23586/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 60.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour FINVEST S.A.
FIDUCIAIRE MANACO
Signature

(23587/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FLINTSTONE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.675.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23588/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FRANKFURTER SPARKASSE.

Niederlassung: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 03, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

FRANKFURTER SPARKASSE
Signatures

(23592/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 1998 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes et confirme pour autant que besoin l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière à l'un de ses membres.

Pour copie conforme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23595/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 25.929.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le conseil d'Administration
Signature Signature

(23596/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GARAGE CARLO APEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, rue Montpellier.
R. C. Luxembourg B 27.444.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour GARAGE CARLO APEL, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(23594/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GESTION ET CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.157.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 16 mars 1998

Les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social.

Luxembourg, le 16 mars 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour l'Agent Domiciliaire

Signature Signature

(23597/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GHYZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.188.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23598/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.862.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
du 27 avril 1998*

Acceptation de la démission de Messieurs Salim Nehme et Philippe Debin et décharge leur est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Messieurs Denis Sergent, 28, rue de Varenne à F-75012 Paris et Bertrand Leveque, 37, rue du Sahel à F-75007 Paris comme Administrateurs avec effet ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2001.

Pour la Société
INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23608/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
INTERMEDIA S.A.
Signature

(23614/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 15.783.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
INTERMEDIA S.A.
Signature
Administrateur

(23615/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ILAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.090.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 janvier 1998

Les démissions de Messieurs Xavier Leydier et Peter Dekelver de leur poste d'administrateur sont acceptées. Pleine et entière décharge leur est donnée, sans restrictions, jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 13 janvier 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23603/011/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

IMMOBAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.476.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 24 avril 1997

1. La cooptation de Monsieur Carl Speecke en tant qu'Administrateur, est ratifiée.
2. Les démissions de Messieurs Luc Leroi, Marc Boland et Joeri Steeman, Administrateurs, et de Monsieur Jacques Bonnier, Commissaire aux Comptes, sont acceptées.
3. Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren, est nommé Administrateur, en remplacement de Messieurs Luc Leroi, Marc Boland et Joeri Steeman. La candidature de Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier, au poste de Commissaire aux Comptes, aux lieu et place de Monsieur Jacques Bonnier, est acceptée.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin, employé privé, demeurant à Aubange, Belgique
- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Guy Rock, employé privé, demeurant à Beyren.

Le Commissaire aux Comptes est

- Monsieur Nico Weyland, employé privé, demeurant à Altrier.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23604/011/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.406.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23605/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23606/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

IMMOVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.189.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23607/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INFINITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
EXTRAIT

Monsieur Luiz Fernando Martins Buzolin, Madame Marcia Varga Buzolin et Monsieur Celso Varga ont été désignés administrateurs-délégués. Chaque administrateur-délégué pourra engager la Société sous sa signature unique pour tous actes et opérations dans le cadre de l'objet social.

Pour extrait conforme
M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23609/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTRACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 20.225.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 15 mai 1998

– Renouvellement des mandats des administrateurs:

Monsieur René Cillien

Monsieur André Pstruzenski

Madame Marie-Claire Gloeckler.

– La société FIDUCIAIRE ARTEMIS, S.à r.l., avec siège social à Nieder Korn, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Monsieur Guy Steffen, démissionnaire.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23626/607/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INITANS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.785.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
INITANS HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(23610/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.430.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23611/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.430.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23612/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTER MULTI INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.217.

—
Le rapport annuel au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23616/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTER MULTI INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.217.

—
Extrait du Registre des Procès-verbaux

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 15 janvier 1997 a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs ainsi que du Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour INTER MULTI INVESTMENT, SICAV
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23617/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.218.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(23618/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.218.

Extrait du Registre des Procès-verbaux

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 15 janvier 1997 a décidé d'utiliser le solde bénéficiaire de l'exercice clôturé au 30 septembre 1996 comme suit:

Résultat reporté	4.433.177,- LUF
Résultat der l'exercice	8.615.077,- LUF
Dividendes	(12.750.000,-) LUF
Report à nouveau	298.254,- LUF

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs ainsi que du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour INTER MULTI INVESTMENT CONSEIL S.A.
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23619/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.041.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour INTERNATIONAL TOBACCO INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(23624/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

LAURIANE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 42.097.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg, le 3 juin 1998 que les Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Dirk C. Oppelaar et Mademoiselle Anne Compère sont réélus pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Bernard Irthum, est réélu pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour extrait conforme
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23634/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INTERNATIONAL WAVE HOLDING.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.511.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23625/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23627/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

J.M.D.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.779.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23628/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

KINOHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.384.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23632/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

KINOHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.384.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
de la société anonyme KINOHOLD S.A., Société Anonyme Holding,
qui s'est tenue à Luxembourg, le 18 mai 1998*

1. L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Monsieur Jos Bijmens, avec effet immédiat. L'assemblée décide de nommer la société luxembourgeoise FIN-CONTROLE S.A. comme commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jos Bijmens.

2. L'assemblée décide de ne pas dissoudre la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23633/282/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

JUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.551.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23630/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

JUMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.551.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 1998

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes. Réquisition pour la modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23631/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

LUCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.454.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration tenu en date du 3 juin 1998, que:

Monsieur Lamberto Piacentini,
né le 10 septembre 1951 à Frassinoro (MO)
demeurant Via Tassoni, 55 à Carpi
C.F. PCN LBR 51P10D783D
carte d'identité numéro AC 8233533 du 02.05.98

a été nommé mandataire et représentant général de la société en Italie avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature vis-à-vis de toutes les administrations italiennes ainsi que dans le cadre de la gestion journalière des actifs de la société situés en Italie, tous ces pouvoirs étant donnés dans les limites des capacités financières de la société et sans avoir la possibilité de l'endetter directement ou indirectement par des engagements quelconques.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour réquisition
LUCY S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23635/771/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ORONA PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 50.855.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 5 juin 1998 que:

- Monsieur Jean-Louis Marras, dirigeant de sociétés, demeurant à Saint Witz,
- Monsieur Serge Leveque, Directeur Général, demeurant à Strasbourg,

ont été nommés Administrateurs.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 30, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23657/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MAISON BOLMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 41.989.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour MAISON BOLMER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(23637/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MAISON BOLMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 41.989.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour MAISON BOLMER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(23638/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 53.239

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour MAP INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(23639/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MCI MACHINE & CHEMICAL INDUSTRIES - ECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.893.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23640/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MEDIKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.920.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 janvier 1998

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la Société
MEDIKA HOLDING S.A.

Signature

(23641/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1998

Vendredi 29 mai 1998 à 14.00 heures, les actionnaires de la société anonyme MERLUX S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Madame Luisella Moreschi, élue présidente de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

- Que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.
- Que, suivant liste de présence, toutes les 300 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 300 voix.
- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et décharge aux administrateurs Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro, Jean-Marc Debaty.
2. Nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes INTERCONSULT S.A.
4. Nomination en tant que nouveau commissaire aux comptes en son remplacement de VECO TRUST S.A.
5. Transfert du siège social du 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro, Jean-Marc Debaty, ainsi que du commissaire aux comptes INTERCONSULT S.A. et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch
- Monsieur Roberto Verga, demeurant à CH-Lugano
- Monsieur Antonio Mandra, demeurant à CH-Lugano

et commissaire aux comptes

- VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui termineront les mandats de leur prédécesseur.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi	S. Klusa	A. Cinarelli
<i>Le Président</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23642/744/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MESSAGERIES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 60.000.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Raiffeisen.
R. C. Luxembourg B 53.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23644/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MERSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg 53.959.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

*Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires
du 20 mai 1998*

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de une unité pour porter celui-ci à quatre membres.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Virgilio Ranalli, demeurant à Luxembourg comme nouvel administrateur pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23643/065/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MESURE DE CHALEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.941.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23645/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

METALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.599.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23646/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

NEW INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.529.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23649/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 120.000.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Raiffeisen.
R. C. Luxembourg B 54.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Signature.

(23651/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 51.938.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23652/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

MULTI-MOTOS CARS ATELIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23-25, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.524.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1998, vol. 508, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23653/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

O.L.P., OFFICE LASER PRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 31, route de Kayl.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Bemtgen, reprographe, demeurant à L-3514 Dudelange, 222, route de Kayl;
- 2) Madame Carole Quint, sans état particulier, épouse de Monsieur Marc Bemtgen, demeurant à L-3514 Dudelange, 222, route de Kayl;
- 3) Monsieur Joël Reisdorf, relieur, demeurant à L-3514 Dudelange, 31, route de Kayl;
- 4) Madame Joëlle Bemtgen, décoratrice publicitaire, demeurant à L-3583 Dudelange, 31, an der Soibelkaul.

Lesquels comparants déclarent que les nommés sub 1), 2) et 3) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée OFFICE LASER PRINT, S.à r.l., en abrégé O.L.P., S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelange, 31, route de Kayl;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 13 février 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 13518.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Joël Reisdorf, prédit, déclare par la présente céder et transporter à Madame Joëlle Bemtgen, prédite, ici présente et ce acceptant, dix parts sociales (10) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée OFFICE LASER PRINT, S.à r.l., en abrégé O.L.P., S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de dix mille francs (10.000,-) que Monsieur Joël Reisdorf reconnaît par la présente avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

– Monsieur Marc Bemtgen, prédit	250
– Madame Carole Quint, prédite	240
– Madame Joëlle Bemtgen, prédite	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant administratif Monsieur Joël Reisdorf, prédit, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommée nouvelle gérante administrative Madame Joëlle Bemtgen, prédite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'assemblée générale extraordinaire, à environ vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bemtgen, Quint, Reisdorf, Bemtgen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 1998, vol. 835, fol. 5, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 juin 1998.

C. Doerner.

(23655/209/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

O.L.P., OFFICE LASER PRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 31, route de Kayl.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 1998.,

C. Doerner.

(23656/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.877.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1998, vol. 507, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 1998

Première résolution

L'assemblée décide de nommer M. Carlo Bagnato aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Graziano Rondanelli, démissionnaire, dont il terminera le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de une unité pour porter celui-ci à quatre membres.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Virgilio Ranalli, demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Quatrième résolution

Le bilan au 31 décembre 1996 ainsi que le compte de Pertes et Profits pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 sont approuvés tels que repris en annexe.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reporter la perte de 709.395,- LUF à l'exercice suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et par vote séparé au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1995.

Par vote exprès, l'assemblée donne décharge à l'administrateur démissionnaire M. Graziano Rondanelli, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée après avoir pris acte des dispositions de l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, décide la continuation des activités de la société nonobstant le montant cumulé des pertes au 31 décembre 1996 supérieur au capital social souscrit et libéré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23659/065/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

OSPREY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.396.

Avec effet au 2 juin 1998, la société CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société OSPREY INTERNATIONAL S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart, Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange et Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donnent leur démission respectivement de leurs fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 2 juin 1998.

Pour OSPREY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23658/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PALMYRE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.915.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 12 mai 1998

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur André Verdickt en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Karl Guenard, demeurant à F-Thionville, en remplacement de Monsieur André Verdickt, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23660/060/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PARTEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.922.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(23661/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PARTICIPATIONS FINANCIERES EUROPEENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.550.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23662/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PRAYON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.528.

L'assemblée générale statutaire du 28 avril 1998 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Madame Marie-José Reyter.

Luxembourg, le 10 juin 1998.

Pour PRAYON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23667/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PROVELUX, S.à r.l.,**PRODUITS VETERINAIRES LUXEMBOURGEOIS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 1, rue Guillaume Schneider.

Suivant acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 mai 1998, enregistré à Capellen le 20 mai 1998, vol. 412, fol. 84, case 10, de la société à responsabilité limitée PRODUITS VETERINAIRES LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., en abrégé PROVELUX, S.à r.l., avec siège social à L-2111 Luxembourg, 1, rue Machault, constituée suivant acte reçu par le notaire Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 juillet 1965, publié au Mémorial C, numéro 97 du 28 août 1965, et dont les statuts ont été modifiés successivement par acte sous seing privé du 26 janvier 1967, publié au Mémorial C, numéro 26 du 6 mars 1967, par acte sous seing privé du 15 mars 1972, publié au Mémorial C, numéro 40 du 29 mars 1972, par acte reçu par le prédit notaire Albert Stremmer en date du 29 mars 1975, publié au Mémorial C, numéro 118 du 26 juin 1975, par acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 août 1977, publié au Mémorial C, numéro 257 du 8 novembre 1977, par acte du même notaire Hyacinthe Glaesener reçu en date du 16 décembre 1978, publié au Mémorial C, numéro 84 du 25 avril 1979, par acte du même notaire Hyacinthe Glaesener reçu en date du 10 juillet 1980, publié au Mémorial C, numéro 217 du 3 octobre 1980, par acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 2 octobre 1986, publié au Mémorial C, numéro 360 du 30 décembre 1986 et suivant acte du même notaire Jean Seckler reçu en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 308 du 3 septembre 1990, les associés requièrent le notaire instrumentant d'acter:

a) qu'ils décident de transférer le siège social de L-2111 Luxembourg, 1, rue Machault à L-2522 Luxembourg, 1, rue Guillaume Schneider;

b) qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;

c) qu'ils décident de nommer comme seul liquidateur de la société Madame Marie Hemmen, préqualifiée;

d) qu'ils déterminent les pouvoirs du liquidateur comme suit:

– le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

– que le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

– que le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Pour extrait
A. Weber
Notaire

(23668/236/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

PROMOTELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.391.

Démission et nomination

Monsieur Christian Smal a démissionné de sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société et est remplacé à ce poste par Monsieur Johan Goekint, Administrateur de Sociétés.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1998, vol. 507, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23669/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

QUANLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.592.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 juin 1998:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 20, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23670/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
RANDEOR HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(23671/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
RANDEOR HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(23672/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

REAGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg 39.030.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(23673/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg 45.044.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(23674/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

REINE INVEST.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.713.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23675/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RESTAURANT KAMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suivant acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 mai 1998, enregistré à Capellen le 18 mai 1998, vol. 412, fol. 82, case 1, de la société à responsabilité limitée RESTAURANT KAMI, S.à r.l., avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 379 du 9 août 1995,

les associés requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

a) que la société à responsabilité limitée RESTAURANT KAMI, S.à r.l., prémentionnée, est dissoute avec effet à ce jour;

b) que les associés reprennent l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société en proportion de leur participation dans la société;

c) que décharge pleine et entière est donnée au gérant technique Monsieur Hen Jonggan Lin, cuisinier, demeurant à L-3509 Dudelange, 10, rue Lentz et aux gérants administratifs Monsieur Ly Kien Luu et Madame Ngoc-Chi Lam, préqualifiés;

d) que les livres et documents de la société resteront déposés pendant une durée de cinq ans au domicile de Monsieur Ly Kien Luu à L-1613 Luxembourg, 52, rue François Gangler.

Pour extrait
A. Weber
Notaire

(23676/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RESTAURANT OVER-SEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 321, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg 60.228.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23677/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ROLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.512.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
du 9 février 1998*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Robert Drugmanne ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la Société
ROLUB S.A.
Signature

(23678/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

RON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.888.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 juin 1998 que les modifications suivantes sont intervenues:

Conseil d'administration

Départ de Madame Paola Gagliani
Monsieur Marco Malavolta.
Arrivée de Monsieur Claudio Lugli,
dottore commercialista, demeurant à Modènes, Via Ganaceto 154
TYORA LTD, 47, Mount Eagle Green Leopards Town Heights, Dublin 18 (Irlande).

Pouvoirs

Il résulte d'un conseil d'administration tenu en date du 3 juin 1998, qu'après en avoir été expressément autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du même jour, l'administrateur:

Monsieur Mauro Malavolta, commerçant, demeurant en Italie à Castelnuovo Rangone Via Chiesa, 12
a été nommé administrateur-délégué et mandataire général de la société en Italie avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière sans préjudice aux pouvoirs normalement réservés au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires. Le pouvoir de signature de l'administrateur-délégué est limité par opération au montant de ITL 500.000.000,- ou la contre-valeur en une autre devise.

Pour réquisition
RON S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23679/771/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ROYAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg 39.709.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 1998, vol. 508, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(23680/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ROYALE UAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 35.944.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 et le rapport du Conseil d'Administration de l'AGO du 8 mai 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23681/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ROYALE UAP IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.003.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 et le rapport du Conseil d'Administration de l'AGO du 8 mai 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23682/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ROYALE UAP VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.004.

—
Le bilan au 31 décembre 1997 et le rapport du Conseil d'Administration de l'AGO du 8 mai 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 35, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23683/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.649.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1998, vol. 508, fol. 9, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

(23684/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SAFIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 31.456.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(23685/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SAN LUIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.820.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1998

Vendredi 29 mai 1998 à 16.00 heures, les actionnaires de la société anonyme SAN LUIS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Madame Luisella Moreschi, élue présidente de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Klusa et comme secrétaire Mademoiselle Angela Cinarelli.

Il résulte des constatations du bureau:

— Que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

— Que, suivant liste de présence, toutes les 120 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 120 voix.

— Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission et décharge aux administrateurs Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro, Jean-Marc Debaty.

2. Nomination en tant que nouveaux administrateurs en leur remplacement de Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes INTERCONSULT S.A.

4. Nomination en tant que nouveau commissaire aux comptes en son remplacement de VECO TRUST S.A.

5. Transfert du siège social du 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro, Jean-Marc Debaty, ainsi que du commissaire aux comptes INTERCONSULT S.A. et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- Madame Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch
- Monsieur Roberto Verga, demeurant à CH-Lugano
- Monsieur Antonio Mandra, demeurant à CH-Lugano

et commissaire aux comptes

- VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui termineront les mandats de leur prédécesseur.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

L. Moreschi S. Klusa A. Cinarelli
Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 22, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23686/744/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SAN REMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 29.654.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 10 janvier 1997, les parts se répartissent comme suit:

1) Madame Enrichetta Ferranti, restauratrice demeurant 10, place Guillaume II,	
cent quarante parts sociales	140
2) Mademoiselle Monika Ferranti, employée de banque, demeurant à Luxembourg,	
4, rue Mathias Birthon, cent dix parts sociales	110
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23687/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SEROCYTOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg 15.659.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 502, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23689/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SHELL FILM & CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 57.210.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature.

(23690/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SOPRASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 25.249.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 1998, vol. 508, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

Signature.

(23698/282/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SHIPPING AGENCY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 50.601.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration

Signature

(23691/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SIBIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.189.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 12 mai 1998

1. *Démission d'un administrateur*

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur André Verdickt en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

2. *Cooptation d'un nouvel administrateur*

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Karl Guenard, demeurant à F-Thionville, en remplacement de Monsieur André Verdickt, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23692/060/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.314.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
SINTEX HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(23693/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SOGINVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.145.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 3 février 1998

«Les mandats des administrateurs, Messieurs Pierre Detournay, Georges Logelin, Rudy Paulet et Serge Pierson sont renouvelés pour une durée d'un an.»

«Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Nico Weyland est renouvelé pour une durée d'un an.»

«En application de l'article 100 sur les sociétés commerciales, les actionnaires se sont prononcés pour la continuation des activités de la société.»

Le 3 février 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23697/011/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Aux termes d'un acte de partage reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour et avant les présentes, Madame Sylvie Decker, prédite, avait cédé toutes ses parts sociales, à son frère Monsieur Marc F. Decker, prédit.

Il en résulte que les prédites parts sociales appartiennent dès lors à:

– Monsieur Marc F. Decker, prédit, pour 420 parts sociales en pleine propriété et 476 2/3 parts sociales en nue propriété;

– Madame Marianne Thilges, pour 953 1/3 parts sociales en pleine propriété et 476 parts sociales et 2/3 parts sociales en usufruit.

Ces parts d'intérêt qui sont sans désignation de valeur nominale ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Conformément à l'article 7 des statuts, les parts sont librement transmissibles pour cause de mort, même par dispositions de dernière volonté, mais exclusivement en ligne directe ou au conjoint.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de dix-huit millions cinq cent mille francs (18.500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité, en date du 15 décembre 1987.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de quinze mille francs (15.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thilges, Marc Decker, Sylvie Decker, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 1998, vol. 840, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 1998.

N. Muller.

(23696/224/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

SUNFISH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 48.102.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 mai 1998

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur André Verdickt en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Monsieur Karl Guenard, demeurant à F-Thionville, en remplacement de Monsieur André Verdickt, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Pour extrait sincère et conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23699/060/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

FONDATION LUXEMBOURGEOISE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1997 ET 1996
(Montants en francs luxembourgeois)

<i>Actif</i>	1997	1996	<i>Passif</i>	1997	1996
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations corporelles			Fonds social	11.797.232,-	0,-
(Note 3)	42.252.284,-	0,-	Dettes		
Actif circulant			Dettes envers les établissements		
Avoirs en banques, avoires en			de crédit (Note 5)	30.312.713,-	0,-
compte de chèques postaux,			Autres dettes	142.232,-	0,-
chèques et encaisse (Note 4)	227.893,-	0,-		30.454.945,-	0,-
			Comptes de régularisation (Note 6)	228.000,-	0,-
	42.480.177,-	0,-		42.480.177,-	0,-

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

COMPTES DE RECETTES ET DEPENSES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 1997 ET
POUR LA PERIODE ALLANT DU 30 MARS 1996 (DATE DE CONSTITUTION) AU 31 DECEMBRE 1996
(Montants en francs luxembourgeois)

	1997	1996
Autres charges externes	(142.232,-)	0,-
Résultat d'exploitation	(142.232,-)	0,-
Autres intérêts et produits assimilés	143,-	0,-
Intérêts et charges assimilées (Note 7)	(48.490,-)	0,-
Résultat financier	(48.347,-)	0,-
Déficit de l'exercice/de la période	(190.579,-)	0,-
Fonds social au début de l'exercice/de la période	0,-	0,-
Apport de l'Union luxembourgeoise des Consommateurs	11.987.811,-	0,-
Fonds social à la fin de l'exercice / de la période	11.797.232,-	0,-

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

ANNEXE
AU 31 DECEMBRE 1997
(Montant en Francs Luxembourgeois)

1. Généralités

Le 30 mars 1996, la FONDATION LUXEMBOURGEOISE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS (la Fondation) a été créée avec la condition suspensive de l'approbation des statuts par le Ministère de la Justice, approbation émise sous la forme d'un arrêté grand-ducal.

La Fondation a pour objet de promouvoir toutes structures associatives de droit luxembourgeois telles que les associations sans but lucratif et toutes entités juridiques ayant pour objet principal la défense des intérêts des consommateurs par les moyens les plus appropriés d'information, de défense juridique, d'aide matérielle et humaine. Ceci peut se faire notamment par:

- un soutien matériel et moral apporté par la Fondation à toutes les Associations luxembourgeoises de consommateurs;
- l'organisation de congrès, de colloques, de séminaires et de conférences;
- l'édition de publications.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Comme au 31 décembre 1996 le Ministère n'avait pas encore donné son autorisation au sujet des statuts de la Fondation, les comptes annuels de l'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS (l'Ancienne U.L.C.) avaient été dressés en reprenant les éléments du patrimoine de la Fondation et les opérations prévues par l'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS - NOUVELLE A.s.b.l. (la Nouvelle U.L.C.).

En date du 17 février 1997, par arrêté grand-ducal, la création de la Fondation et ses statuts ont été approuvés. Cet arrêté a été publié au Mémorial C n° 353 du 4 juillet 1997.

Les comptes annuels des différentes associations ont été dressés de la façon suivante:

- les produits et charges relatifs à l'exercice 1997 sont entièrement inclus dans les comptes de l'Ancienne U.L.C.
- les immobilisations immeubles et les dettes y relatives sont transférées à la Fondation fin de l'exercice 1997
- les immobilisations meubles sont transférées à la Nouvelle U.L.C. à la fin de l'exercice 1997. Les produits perçus d'avance (cotisations 1998) et les frais payés d'avance sont également inclus dans les comptes de la Nouvelle U.L.C.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en francs luxembourgeois (LUF) et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée aux taux suivants:

Immeubles 2 %

b) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Pour les avoirs en banques, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

3. Immobilisations corporelles

En 1997, l'évolution des immobilisations corporelles est la suivante:

Prix d'acquisition

- début de l'exercice	0,-
- transferts de l'Ancienne U.L.C.	48.513.412,-
	<u>48.513.412,-</u>

Corrections de valeur

- début de l'exercice	0,-
- transfert de l'Ancienne U.L.C.	(6.261.128,-)
	<u>(6.261.128,-)</u>

Valeur comptable fin de l'exercice 42.252.284,-

Comme le transfert a été fait fin de l'année 1997, il n'y a eu aucun amortissement dans les comptes de la Fondation.

Les immeubles ne peuvent être réalisés que sous réserve de remboursement d'une partie des subventions touchées de la part du gouvernement luxembourgeois ou sous réserve d'un accord préalable.

4. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

- compte courant	<u>227.893,-</u>
------------------	------------------

5. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit se composent de prêts. Ces prêts ont été repris de l'Ancienne U.L.C. en date du 18 décembre 1997. Ils sont garantis par des hypothèques sur l'immeuble.

6. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation comprennent le loyer perçu d'avance pour janvier 1998.

7. Intérêts et charges assimilées

Les intérêts et charges assimilées se composent de la façon suivante:

Intérêts débiteurs	48.240,-
Services bancaires et assimilés	250,-
	<u>48.490-</u>

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 1998, vol. 507, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23727/000/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

ABSCISSE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- INLOC INTERNATIONAL, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1390 Grez-Doiceau, 228, avenue Félix Lacourt,

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, diplômé EPHEC, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 mai 1998;

2.- Monsieur Dominique De Tollenaere, administrateur de sociétés, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 228, avenue Félix Lacourt, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABSCISSE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la location, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de matériel informatique, bureautique et accessoires, ainsi que de matériel informatique audiovisuel;
- la formation et le conseil en informatique et bureautique;
- l'analyse de développements;
- bureau d'ingénieur conseil;
- les services de bureaux.

Elle peut faire au Luxembourg ou à l'étranger, d'une façon générale, toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, en relation quelconque avec son objet, ou pouvant en faciliter la réalisation, effectuer tous placements en valeurs mobilières, s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer, dont l'objet est analogue ou connexe au sien, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou de débouché.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 mai 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à dix (10.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1998. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1) La société INLOC INTERNATIONAL, préqualifiée, trois cent treize actions	313
2) Monsieur Dominique De Tollenaeren, préqualifié, neuf cent trente-sept actions	<u>937</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ont été libérées à concurrence de 64 % (soixante-quatre pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 800.000,- (huit cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ LUF 57.000,- (cinquante-sept mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Dominique De Tollenaere, préqualifié;
- 2) Madame Christine Van Aelst, administrateur de sociétés, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 228, avenue Félix Lacourt;
- 3) Monsieur Pierre Delmee, administrateur de sociétés, demeurant à B-6280 Gerpinnes, 7, allée des Noisetiers.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Christine Van Aelst, préqualifiée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice, Madame Chantal Willemsens, ingénieur-civil, demeurant à B-6280 Gerpinnes, 7, allée des Noisetiers.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: E. Leclerc, D. De Tollenaere, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 108S, fol. 12, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 juin 1998.

T. Metzler.

(23728/222/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

ANDREA DORIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama le 21 avril 1995.
2. Maître Charles Duro, prénommé.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ANDREA DORIA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 5 du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., prénommée	1.249.000	1.249.000	1.249
2. M ^e Charles Duro, prénommé	1.000	1.000	1
Total:	1.250.000	1.250.000	1.250

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 60.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4. L'adresse de la société est fixée au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 juin 1998, vol. 461, fol. 55, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 juin 1998.

A. Lentz.

(23729/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

BRANDSCHUTZ BERNARDY, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5574 Remich, 10, avenue Lamort-Velter.

—
STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, am zwölften Mai.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Frank Molitor, im Amtssitz in Düdelingen.

Sind erschienen:

1. Carlo Bernardy, Kaufmann, wohnhaft in D-54439 Palzem-Wehr, Rosenbergstraße 26.

2. Helga Densborn, Kauffrau, wohnhaft in D-66706 Perl, In der Kirscherei 4.

Welche Kompargenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: BRANDSCHUTZ BERNARDY, S.à r.l.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der komplette Brandschutz. Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) und ist in einhundert (100) Anteile von je fünftausend Franken (5.000,- LUF) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden sowohl zu Lebzeiten als auch von Todes wegen unter Einhaltung der in Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Abänderungsgesetzen vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Im Falle einer Einmanngesellschaft werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 10. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenundzwanzigtausend Franken (27.000,- LUF) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Carlo Bernardy, vorgeannt, einundfünfzig Anteile	51
2) Helga Densborn, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
Total: Einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 1998.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer außerordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Carlo Bernardy, vorgeannt.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5574 Remich, 10, avenue Lamort-Velter.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Bad Mondorf, 13 avenue François Clement.

Nach Vorlesung an die Kompargenten haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bernardy, H. Densborn, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 100, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 juin 1998.

F. Molitor.

(23730/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

FORALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- **TARBORO INC.**, société ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands); représentée aux fins des présentes par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont (Belgique);

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Tortola (British Virgin Islands), le 14 mai 1998.

2.- **KREDIETRUST S.A.**, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 10.750;

représentée aux fins des présentes par Madame Betty Prudhomme, préqualifiée;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 mai 1998.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: FORALIM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à LUF 37.000.000,- (trente-sept millions de francs luxembourgeois), représenté par 37.000 (trente-sept mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de LUF 463.000.000,- (quatre cent soixante-trois millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 37.000.000,- (trente-sept millions de francs luxembourgeois) à LUF 500.000.000,- (cinq cents millions de francs luxembourgeois), le cas échéant par l'émission de 463.000,- (quatre cent soixante-trois mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- TARBORO INC., prédésignée, trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	36.999
2.- KREDIETRUST S.A., prédésignée, une action	<u>1</u>
Total: trente-sept mille actions	37.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

a) par la société TARBORO INC., prédésignée, moyennant l'apport de quinze mille cent deux (15.102) actions de la société de droit belge ALMANIJ N.V., ayant son siège social à B-2000 Antwerpen (Belgique), Schoenmarkt, 33, d'une valeur totale de LUF 36.999.000,- (trente-six millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille francs luxembourgeois);

ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération;

b) par la société KREDIETRUST S.A., prédésignée, par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

L'apport dont question ci-dessus sub a) fait l'objet d'un rapport établi par la société civile FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport.

La révision que nous avons effectuée nous permet de confirmer que les modes d'évaluation sont appropriés.

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contre-partie de l'apport, à savoir l'émission de 36.999 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- de la Société anonyme FORALIM S.A., en formation, est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport représentée par 15.102 actions de la société de droit belge ALMANIJ N.V. est au moins égale au nombre et à la valeur des actions à émettre, c'est-à-dire 36.999 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 36.999.000,-.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

M. Lamesch
Réviseur d'entreprises»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Guy Lammar, employé privé, demeurant à Itzig (Luxembourg);
- 2.- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange (Luxembourg);
- 3.- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2004.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Prudhomme, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1998, vol. 108S, fol. 18, case 3. – Reçu 370.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 1998.

M. Thyes-Walch.

(23731/233/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.401.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
SUPERGEMS HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(23700/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

GALERIE DES MONNAIES ET ANTIQUITES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

1. Riccardo Paolucci, indépendant, demeurant à Bergamo (Italie), Piazza Pontida 20;

2. Pasquale Citro, indépendant, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GALERIE DES MONNAIES ET ANTIQUITES, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de monnaies de chaque époque et pays, en métaux précieux et aussi en tous autres matériaux. L'achat et la vente d'objets d'antiquité de n'importe quelle époque, pays, substance et dimension ayant une valeur archéologique, historique et artistique. L'achat et la vente de livres numismatiques, la vente aux enchères publiques et par correspondance de monnaies, médailles, livres numismatiques, objets archéologiques et bijoux, le commerce de meubles anciens et d'objets d'art, l'évaluation et l'expertise, les consultations, médiation, organisation d'expositions et congrès commerciaux dans les secteurs sus-indiqués ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1998.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Riccardo Paolucci, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) Pasquale Citro, préqualifié, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille francs luxembourgeois (27.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Riccardo Paolucci, préqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Paolucci, P. Citro et F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 100, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juin 1998.

F. Molitor.

(23732/223/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

ID. CON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3521 Dudelange, 4, rue K. Marx.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreizehnten Mai.

Vor Uns Notar Frank Molitor, im Amtssitz in Düdelingen (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

- 1) BEDWORTH LTD, mit Sitz in Tortola (Britische Jungferninseln),
hier vertreten durch Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Strassen und François Peusch, réviseur d'entreprises,
wohnhaft in Alzingen;
- 2) GARFIELD FINANCE LTD, mit Sitz in Tortola (Britische Jungferninsel),
hier vertreten durch Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Strassen und François Peusch, réviseur d'entreprises,
wohnhaft in Alzingen.

Vorgenannte Kompargenten ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ID. CON S.A. gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Düdelingen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Marketing, Consulting und Wirtschaftsberatung sowie alle finanziellen und geschäftlichen Operationen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Franken (1.000,- LUF), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1998.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 1999 statt.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. BEDWORTH LTD, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
2. GARFIELD FINANCE LTD, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
Total: eintausendzweihundertfünzig Aktien	1.250

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünzigtausend Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr siebenundvierzigtausend Luxemburger Franken (47.000,- LUF).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Michaela Durst, Kauffrau, wohnhaft in D-42781 Haan, Kölner Straße 41.
- b) Eberhard Schulday, Kaufmann, wohnhaft in D-42781 Haan, Kölner Straße 41.
- c) GARFIELD FINANCE LTD, mit Sitz in Tortola (Britische Jungferninseln).

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2003 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Galowich, F. Peusch, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1998, vol. 833, fol. 100, case 100. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 juin 1998.

F. Molitor.

(23733/223/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DENCO.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept mai.
Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Nadia Bertolotti, employée privée, demeurant à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines.
- 2) Monsieur Claude Seyler, commerçant, demeurant à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir constitué entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Par les présentes il est formé une société civile immobilière sous la dénomination de SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE DENCO.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites par les comparants comme suit:

1) Mademoiselle Nadia Bertolotti, employée privée, demeurant à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines, une part	1
2) Monsieur Claude Seyler, commerçant, demeurant à L-8052 Bertrange, 39, rue des Aubépines, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
Total: cent parts	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, ce que constate expressément le notaire instrumentant.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à un non-associé (à l'exception des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité de voix. Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social. La société est engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux gérants ou le cas échéant par la signature du gérant unique.

Art. 9. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou d'un ou des gérant (s).

Art. 10. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les gérants à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Désignation des gérants

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont désigné comme gérant Monsieur Claude Seyler, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Bertolotti, C. Seyler, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 mai 1998, vol. 461, fol. 54, case 10. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23735/221/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 1998.

TAINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 60.255.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 1998.

Le Conseil d'Administration
Signatures

(23701/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

TECHNOPART S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 42.007.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 1998.

Signature
Le Liquidateur

(23702/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

TEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 59, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 27.898.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour TEMA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(23703/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

TEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 59, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 27.898.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 1998.

Pour TEMA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(23704/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

THETIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.457.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1998, vol. 508, fol. 33, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
THETIS HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(23705/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 1998.
